

**DELIBERATION  
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 MARS 2016**

Nombre de Conseillers : 37  
En exercice : 37  
Présents : 25  
Pouvoirs : 12  
Votants : 37

Date de convocation du Conseil Communautaire :  
Le 17/03/2016

Le Jeudi 24 mars 2016, le Conseil de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bernard GRISON au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Jean-Claude AUBERT, Nathalie BARDE, Marie Jeanne BEGUET, Hubert BONNET, Christine CIOLFI, Brigitte COULON, Pascal CUNY, Yves DUMOULIN, Françoise DUVILLARD, Olivier EYRAUD, Christine FORNES, Yann GALLAY, Bernard GRISON, Vincent LAUTIER, Raymond MOUSSY, Chantal NOEL, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Pierre PERNET, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Richard SIMMINI, Martial THEVENET, Claude TRASSARD, Dominique VIAL.

Absents excusés : Isabelle ACHARD (Pouvoir Christine FORNES), Christian BAISE (Pouvoir Bernard REY), Noël CHEYNET (Pouvoir Dominique VIAL), Dominique DESFORGES (Pouvoir Hubert BONNET), Daniel DOMPOINT (Pouvoir Yves DUMOULIN), Jacky DUTRUC (Pouvoir Nathalie BARDE), Béatrice GUERIN (Pouvoir à Claude TRASSARD), Bruno HENRY (Pouvoir Bernard GRISON), Gaëlle LICHTLE (Pouvoir Marc PECHOUX), Michel RAYMOND (Pouvoir Jean-Claude AUBERT), Etienne SERRAT (Pouvoir Christine CIOLFI), Frédéric VALLOS (Pouvoir à Françoise DUVILLARD).

Assistaient : Roger CHORIER (Civrieux), Michel DUROUSSIN (Rancé), Gilles LEMOINE (Sainte Euphémie), Pierre LUCIDOR (Toussieux).

Secrétaire de séance : Pascal CUNY

**OBJET : FINANCES - Fiscalité Directe Locale 2016 – Vote des taux :**

Vu le Code général des impôts,

Vu l'état 1259 de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2016 transmis par les services de la Direction Générale des Finances Publiques,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, sous la présidence de M. Bernard GRISON, 1 Abstention, 14 voix Contre et 22 voix Pour :

✓ **Fixe**

- \* le taux de CFE (Contribution Foncière des Entreprises) à 22,17 %
- \* le taux de TH (Taxe d'Habitation) à 6,70 %
- \* le taux de TFB (Taxe sur le Foncier Bâti) à 0,012 %
- \* le taux de TFNB (Taxe sur le Foncier Non Bâti) à 2,02 %

Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :  
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20160324-2016C15-FI

Affichage le :

**19 AVR. 2016**

**19 AVR. 2016**

A Trévoux, le 24 mars 2016

Le Président,  
Bernard GRISON

